



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

marins pêcheurs

Question écrite n° 32579

Texte de la question

M. Claude Gatignol appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'inquiétude que suscite chez les marins pêcheurs la suppression de la participation financière de l'OFIMER à certaines des actions menées par leur organisation pour maintenir des prix minimums sur un certain nombre d'espèces majeures. Cette suppression, applicable à compter du 1er janvier 2004, répond aux principes européens excluant toute aide non prévue par l'OCM. Or l'arrêt brutal des aides mises en place depuis plus de dix ans risque d'entraîner une baisse importante des prix minimum et de mettre en péril l'équilibre économique de la filière pêche. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'il entend mettre en place pour protéger les pêcheurs français de basse Normandie dans l'attente des mécanismes de substitution.

Texte de la réponse

Les organisations de producteurs bénéficient depuis le début de l'année d'un mécanisme de renforcement approuvé par la Commission européenne destiné à les aider à gérer les espèces non soutenues par l'organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture intitulé « plan de gestion opérationnel ». Les aides accordées aux organisations de producteurs au travers de ce dispositif participent en conséquence au renforcement de leurs fonds propres. Par ailleurs, les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales ont mené, en liaison avec les organisations de producteurs, une réflexion destinée à mieux solliciter les financements communautaires servis sur l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) et le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA). Les organisations de producteurs se sont dans l'ensemble très impliquées dans cette voie. A cet égard, la situation de la principale organisation de producteurs dans le secteur de la pêche de Basse-Normandie a fait l'objet d'une réunion spécifique avec la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture et de l'OFIMER afin d'identifier des programmes éligibles aux aides communautaires.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gatignol](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32579

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 583

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 754